


Prescription par délibération communautaire du :  
 23/03/22  
 Arrêt par délibération communautaire du :  
 11/07/24  
 Approbation par délibération communautaire du :



## 6.2 plan de zonage Montigny-le-Guesdier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Bassée-Montois*



Protections patrimoniales	
	Bati protégé (L.151-19 CU)
	Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
	Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)
Protections paysagères et/ou écologiques	
	Arbre protégé (L.151-23 CU)
	Mare protégée (L.151-23 CU)
	Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)
	Espace boisé classé (L.113-1 CU)
	Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
	Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)
Prescriptions diverses	
	Batiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
	Linéaire commercial (L.151-16 CU)
	Emplacement réservé (L.151-41 CU)
	Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
	Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
Informations et servitudes particulières :	
Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Île-de-France de 2014	
	Crue de la Seine 1910
Inventaire des zones humides - IDF - 2021	
	Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI)	
	Classé
	Inscrit